



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mercredi 8 mars 2023 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 2 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR
M. TOURNEUR - M. JUSTE - Mme NAFFRECHOUX - Mme BIGARD - Mme RICHARD
Mme BERNEDE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. TORCHUT pouvoir à Mme LEYON – M. BILLAUD pouvoir à M. TOURNEUR
M. FALCETTA pouvoir à M. DEMESTER - Mme BONNEAU pouvoir à M. MALGOIRES

SECRÉTAIRE :

Mme NAFFRECHOUX

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est adopté et arrêté à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- N° 2023-1 Compte de gestion 2022
- N° 2023-2 Compte administratif 2022
- N° 2023-3 Affectation du résultat
- N° 2023-4 Contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie -
Convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

N° 2023-1 - COMPTE DE GESTION 2022

Le document n'ayant pu être produit à temps, la question est retirée.

N° 2023-2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comte de Gestion ne pouvant être présenté, le Compte Administratif ne peut être soumis au vote de l'assemblée. La question est retirée.

N° 2023-3 – AFFECTATION DU RESULTAT

La question est retirée.

N° 2023-4 – CONTROLE ET ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a repris la compétence « Eau Potable » sur l'ensemble de son territoire et exerce donc toutes les missions autrefois confiées à la Régie d'Exploitation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (RESE) sur les communes du sud de l'Agglomération.

Plusieurs collectivités ont sollicité le Service de l'eau de l'agglomération afin qu'il réalise pour le compte des communes les contrôles périodiques des dispositifs de protection contre l'incendie. La Régie communautaire de l'eau potable est en mesure de proposer cette prestation et propose d'en définir les termes par convention.

La convention ne vaut pas transfert de compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Commune vers la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ne constitue pas non plus une délégation de service public.

Les modalités d'intervention proposées sont les suivantes :

- Entretien permanent des points d'eau incendie a minima tous les 2 ans,
- Mise en peinture des poteaux d'incendie une fois tous les 5 ans,
- Production d'un compte-rendu à l'issue de chaque visite,
- Proposition de réparation ou de remplacement des appareils sur production de devis.

Le coût de la prestation pour la première année de visite est fixé à 70 euros HT par point d'eau incendie contrôlé. Ce montant est révisé annuellement selon un calcul d'indexation.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **CONFIER** le contrôle et l'entretien périodique des ouvrages communaux de protection contre l'incendie au Service de l'eau de l'Agglomération,
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ainsi que tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Règlements intérieurs - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Avec le nouvel aménagement de la salle Traversière, les conditions de prêt aux usagers sont modifiées. Les règlements intérieurs des salles communales seront redéfinis.

Acquisition de matériels - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Il est envisagé l'achat d'un deuxième défibrillateur pour équiper la nouvelle salle rue Traversière ainsi que l'acquisition d'une remorque afin de permettre aux agents de transporter des objets volumineux notamment en dehors du territoire communal.

Eaux pluviales - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Les bâtiments communaux vont être équipés de récupérateurs d'eau de pluie destinée à l'arrosage des plantations de la Commune.

Nettoyage numérique - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Afin de réduire notre empreinte énergétique, la CDA et la Ville de La Rochelle organisent une semaine de nettoyage numérique, du 13 au 18 mars 2023, durant laquelle les utilisateurs sont invités à supprimer leurs fichiers informatiques et mails inutilement stockés. Des points de collecte recevront les matériels obsolètes pour être réutilisés ou recyclés.

Aide à l'accès numérique - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Il convient de mener une réflexion pour apporter une aide aux personnes qui ont des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives sur Internet.

Protection de la faune sauvage - *Rapporteur : M. TOURNEUR*

En cette période, les busards et les oedicnèmes criards nichent au sol et leurs nids risquent d'être détruits au cours des interventions agricoles. Une plaquette d'information sera distribuée aux agriculteurs de Saint-Vivien afin d'appeler leur attention sur les mesures à prendre afin de sécuriser ces espèces.

Site Internet - *Rapporteur : M. PRIEUR*

Le système de gestion actuellement utilisé par la Commune pour la diffusion de son site ne sera plus assuré à partir du 1^{er} juillet 2023. La collectivité dispose de 2 offres : l'une proposée par SOLURIS, prestataire informatique de la mairie, l'autre par INTRA MUROS, fournisseur d'une application mobile accessible à la population de Saint-Vivien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 et arrêtée à une délibération n° 2023-4, en présence de M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TOURNEUR - M. JUSTE - Mme NAFFRECHOUX - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE.

Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER
Maire de Saint-Vivien

Corinne NAFFRECHOUX
Secrétaire de séance